



Enquête accident du travail

Avantages

- ✓ Eviter que des accidents du travail similaires ne se reproduisent.
- ✓ Eviter d'autres accidents (du travail) potentiels.
- ✓ Promouvoir la collaboration entre collègues.
- ✓ Développer les connaissances concernant les causes – conséquences.

Objectif

Procéder à un examen approfondi et méthodique des circonstances de l'accident du travail afin de pouvoir prendre des mesures de prévention efficaces au sein de votre entreprise.

Méthode d'exécution

- Analyse des accidents du travail, incidents, quasi-accidents à l'aide de méthodes d'examen appropriées (arbre des causes, ...).
- Formulation d'actions préventives et correctives.
- Etablissement de fiches d'accidents du travail conformément à la législation.
- Etablissement de statistiques concernant les accidents du travail (notamment le taux de fréquence et de gravité).
- Assistance lors de l'établissement des déclarations d'accidents aux assurances, à l'inspection technique du travail, au service externe pour la prévention et la protection au travail (SEPPT), ...

- Etablissement de procédures en matière d'accidents du travail en vue d'une intervention rapide et appropriée.
- Formulation d'avis en vue de la prévention des accidents.
- Pour les entreprises qui n'emploient pas un conseiller en prévention de niveau I ou II ou qui dénombrent moins de 20 collaborateurs, Mensura SEPP exécutera l'examen des accidents (graves) du travail.

Les entreprises qui emploient un conseiller en prévention de niveau I ou II mais qui, malgré tout, souhaitent faire appel à nos experts peuvent aussi, disposer d'une permanence pour l'examen d'accidents.

Résultat

Un examen des accidents du travail qui permet :

- de formuler des mesures de prévention pouvant être intégrées au plan de prévention global ;
- d'éviter que des événements indésirables de ce type ne se reproduisent.